

Vers une autre gestion des eaux pluviales à Paris et dans la Métropole du Grand Paris

La volonté de restaurer la baignade en Seine et en Marne à horizon 2024 impose de mettre en place des actions pour améliorer la qualité de ces cours d'eau. Augmenter de 5% les surfaces du territoire à déconnecter du réseau serait l'une des actions à mettre en œuvre. Un objectif ambitieux dans un contexte où la tendance est à l'imperméabilisation. Pour accompagner concrètement l'évolution importante dans la gestion des eaux pluviales, l'Apur publie une étude sous forme d'une boîte à outils et d'une méthodologie cartographique à destination de tous les acteurs urbains.

La gestion des eaux de pluie en amont du réseau est primordiale pour l'amélioration de la qualité des rejets au milieu naturel : chaque goutte de pluie n'allant pas en égouts facilite le traitement en station d'épuration et réduit les risques de débordement du réseau et de déversement en fleuve et rivière. La gestion locale des eaux pluviales limite les volumes d'eau dans le réseau, les volumes à traiter et *in fine* la facture d'eau.

C'est pour répondre à cet objectif d'une gestion plus locale que l'Apur a élaboré une méthode d'analyse cartographique des bassins versants et une première boîte à outils pour identifier les potentiels de déconnexion des surfaces imperméables à Paris et dans la métropole. Les différents leviers pour mettre en œuvre une gestion locale y sont recensés ainsi que les grands potentiels par type de lieu. Cela permet par exemple d'identifier qu'à Paris, le plus fort potentiel de déconnexion relève essentiellement des parcelles privées et publiques plutôt que de la voirie.

A noter : cette étude et les deux recueils cartographiques qui l'accompagnent ont été réalisés par l'Apur dans le cadre des réflexions du groupe de travail « qualité de l'eau et baignade » créé par la Maire de Paris et le Préfet de Région dans l'optique des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ils ont été menés en lien avec la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris et le sous-groupe de travail sur « la priorisation des rejets en Seine et en Marne », piloté par le SIAAP. Ils seront développés dans une perspective plus pratique avec le sous-groupe sur « la gestion des eaux pluviales », coordonné par le CD 93.

[L'étude est disponible sur le site de l'Apur](#)

La ressource en eau, un sujet étudié depuis de nombreuses années

Depuis plusieurs années, l'Apur travaille sur la ressource en eau et sa gestion urbaine à Paris et dans la Métropole du Grand Paris. De nombreux travaux sont disponibles en ligne sur le site de l'Atelier :

[Préservation et valorisation de la ressource en eau brute – Une gestion métropolitaine des eaux pluviales](#)

[Préservation et valorisation de la ressource en eau brute - Une gestion parisienne des eaux pluviales](#)

[Atlas des grandes fonctions métropolitaines – Eau et assainissement](#)

[L'eau brute à Plaine Commune : une ressource au service des politiques publiques](#)

[Du réseau d'eau non potable à l'optimisation de la ressource en eau](#)

[L'eau dans les bois de Boulogne et de Vincennes – Valorisation de la ressource](#)

[Etude sur le devenir du réseau d'eau non potable](#)

Présentation du nouveau règlement d'assainissement « ParisPluie » le 27 juin 2017

Le plan ParisPluie sera présenté lors d'une matinée professionnelle organisée par la Ville de Paris au Pavillon de l'Arsenal. Dominique Alba, Directrice générale de l'Apur interviendra dans la séquence sur « la gestion des eaux pluviales à Paris : des exemples d'application » à 10h15.

Le programme de la matinée est [accessible ici](#)

Contact presse :

Quentin Treton : quentin.treton@apur.org – 01 42 76 21 59

A propos de l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme)

L'APUR est une association loi 1901 dont les principales missions sont l'étude et l'analyse des évolutions urbaines et sociétales à l'échelle de Paris et de la Métropole du Grand Paris. Il réunit autour de la ville de Paris, de l'Etat et de la Métropole du Grand Paris, 26 partenaires métropolitains, territoires, syndicats techniques, établissements publics qui définissent chaque année un programme de travail qui détaille l'ensemble des études, observatoires et traitement de données mis en œuvre par l'Atelier.